

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1578

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE 2

Au début de la troisième phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Le vendeur met »

les mots :

« Les vendeurs mettent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.